ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⴰⵙⵙⵉⵏⵉ ⵏ ⵜⵏⵎⵓⵔⵜ

المملكة المغربية
رئيس الحكومة

Royaume du Maroc
Le Chef du Gouvernement

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL AU TITRE DE LA PREMIERE ANNEE

Avril 2017 – Avril 2018

www.cg.gov.ma

ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⴰⵙⵙⵉⴷⵍ ⵏ ⵜⵓⵙⵎⵓⵜ

المملكة المغربية
رئيس الحكومة

Royaume du Maroc
Le Chef du Gouvernement

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL AU TITRE DE LA PREMIERE ANNEE

Avril 2017 – Avril 2018

www.cg.gov.ma

Sommaire

Introduction **7**

***Axe Premier :* Accorder une attention particulière aux prestations sociales dédiées aux citoyens et réduire les disparités sociales** **9**

1.1 Mise en chantier des prérequis de la réforme du système de l'enseignement 11

1.2 Elaboration d'un plan pour la santé à l'horizon 2025 et poursuite du processus d'amélioration de l'offre des prestations de santé 13

1.3 Soutien aux catégories vulnérables et réduction des disparités sociales 14

1.4 Réduction des disparités spatiales et développement du monde rural 16

***Axe Second :* Soutenir l'entreprise, promouvoir l'emploi et accroître la compétitivité de l'économie nationale** **17**

2.1 Préservation des équilibres macro-économiques 19

2.2 Soutien à l'entreprise nationale et au tissu économique 20

2.3 Encouragement de l'investissement 22

2.4 Promotion de l'emploi 23

***Axe Troisième :* Poursuivre et consolider les grandes réformes** **25**

3.1 Promotion des droits de l'homme 27

3.2 Réforme de l'Administration et lutte contre la corruption 28

3.3 Poursuite de la mise en œuvre de la régionalisation avancée 29

3.4 Développement de l'action gouvernementale et renforcement de la convergence des politiques publiques 30

Les priorités futures de l'action gouvernementale au titre de la 2ème année **31**

Introduction

Le gouvernement a fait le choix de communiquer de manière directe avec les citoyens et avec l'ensemble des partenaires et acteurs économiques et sociaux, en procédant à la publication du bilan de sa première année d'activité.

Ce bilan a fait l'objet d'une rédaction collective, à partir du suivi de la réalisation du plan exécutif du programme gouvernemental, dans le cadre d'une adhésion de l'ensemble des départements gouvernementaux, avant que ce bilan ne soit soumis à la commission ministérielle compétente.

Il s'agit là du bilan d'une année riche en réalisations, qui ont été classées en trois axes principaux :

- **Un intérêt particulier aux prestations sociales dédiées au citoyen et à la réduction des disparités ;**
- **Le soutien à l'entreprise, la promotion de l'emploi et l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale;**
- **La poursuite et le renforcement des réformes majeures.**

Il est à souligner que chaque département ministériel dispose de son propre bilan sectoriel, qui souvent dépasse de loin les engagements pris dans le cadre du programme gouvernemental.

Axe Premier : Accorder une attention particulière aux prestations sociales dédiées aux citoyens et réduire les disparités sociales

1.1 **Mise en chantier des prérequis de la réforme du système de l'enseignement**

1.2 **Elaboration d'un plan pour la santé à l'horizon 2025 et poursuite du processus d'amélioration de l'offre des prestations de santé**

1.3 **Soutien aux catégories vulnérables et réduction des disparités sociales**

1.4 **Réduction des disparités spatiales et développement du monde rural**

1.1 Mise en chantier des prérequis de la réforme du système de l'enseignement

Les principales réalisations

- **Début effectif de la résolution de la problématique de l'encombrement, à travers le renforcement des moyens humains et l'amélioration de l'environnement de l'enseignement :**
  - Une augmentation record du budget du secteur de l'éducation, qui est passé en 2018 à 59,29 milliards de Dh, soit une augmentation de 9% par rapport aux dispositions de la loi de finances 2017
  - Traitement du déficit en ressources humaines à travers le recrutement de 55000 enseignants contractuels, au titre des années scolaires 2016-2017 et 2017-2018
  - Lancement d'un vaste programme national pour l'équipement et la modernisation des établissements d'enseignement

- **Renforcement de la vocation professionnalisante et de la qualité de l'enseignement supérieur**
  - Renforcement du cheminement professionnalisant au sein de l'université marocaine, à travers l'adoption de plus de 210 cursus professionnalisants au titre de l'année 2017-2018
  - Augmentation des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur à 360000 étudiants, soit 30000 nouveaux boursiers pour l'année 2017-2018
  - Augmentation de 20% du nombre des nouveaux étudiants dans les établissements universitaires à attraction limitée, au titre de l'année 2017-2018

- **Consécration de la formation professionnalisante en tant que choix stratégique pour les jeunes et pour l'Etat**
  - Accès de quelque 11000 stagiaires de la formation professionnelle à une bourse d'étude, dans la perspective de porter le nombre de bénéficiaires à 70000 stagiaires
  - Augmentation de la capacité d'accueil du système de la formation professionnelle à travers l'ouverture de 15 nouveaux établissements en 2017 et de 6 établissements en 2018.

Les principaux résultats

- Achèvement des travaux de restauration dans 668 établissements, au moment où 1151 établissements sont en cours de restauration sur un total de 1819 établissements programmés au titre de 2017 ;

- Le nombre moyen des élèves dans les classes de la première année de l'enseignement primaire a été ramené à 25 élèves, étant entendu que 92% des classes ne dépassent pas 34 élèves. Pour les classes des autres niveaux, la moyenne n'excède pas 30 élèves par classe. Le taux de scolarisation au primaire a quant atteint 99,1%.

Priorités futures

- Mise en place de contrats-programmes englobant l'ensemble des volets de la réforme (la qualité, les ressources humaines, l'infrastructure, l'équité spatiale) dans le cadre de l'adoption et de la mise en œuvre de la loi cadre relative au système de l'éducation, formation et recherche scientifique.

1.2 Elaboration du plan de la santé à l'horizon 2025 et poursuite du processus d'amélioration de l'offre des prestations de santé

Les principales réalisations

- **Traitement des priorités urgentes et du déficit en ressources humaines**

  - Augmentation des postes dans le secteur de la santé au titre de la loi de finances 2018, avec la création de 4000 nouveaux postes ;
  - Régularisation de la situation financière de quelque 12000 infirmières et infirmiers pour une enveloppe budgétaire de 250 millions de dirhams ;
  - Elargissement de l'offre de santé, notamment en milieu rural et dans les zones de montagnes ;
  - Baisse des prix de 200 nouveaux médicaments au cours des années 2017 et 2018.

Les principaux résultats

Elaboration d'un plan national de la santé à l'horizon 2025 ;

- Recrutement de 1000 nouveaux médecins dans le secteur public ;
- Ouverture de 9 nouveaux hôpitaux.

Les priorités futures

- La mise en application du Plan national de la santé à l'horizon 2025, avec le renforcement de l'infrastructure par plus de 10000 lits, la mise à disposition des équipements nécessaires, notamment dans le milieu rural, à travers une enveloppe annuelle allouée de 1 milliard de Dh au cours de 3 années, la mise en place des ressources humaines nécessaires, de la médicalisation à distance et l'amélioration de la politique nationale du médicament ;
- Elargissement de la couverture médicale afin qu'elle englobe chaque année de nouvelles catégories.

1.3 Soutien aux catégories vulnérables et réduction des disparités sociales

Les principales réalisations

- **Soutien au pouvoir d'achat**

  - Engagement sur une augmentation des allocations familiales d'un montant allant de 100 à 600 Dh par mois ;
  - Augmentation du montant de la pension de retraite minimale qui atteindra 1500 DH, qui profitera à partir du 1er janvier 2018 à 74000 retraités de la Caisse Marocaine des Retraites ;
  - Suppression des amendes, pénalités de retard et droits de recouvrement pour tous les impôts et taxes.

- **Renforcement des mécanismes de soutien aux catégories vulnérables et mise en œuvre de nouveaux mécanismes**

  - Renforcement des mécanismes de soutien aux catégories vulnérables et mise en œuvre de nouveaux mécanismes ;
  - Elargissement du nombre de bénéficiaires du soutien direct, à travers une aide mensuelle de 350 dirhams pour chaque orphelin et intégration des mères nécessiteuses et des mères prenant en charge des enfants ;
  - Accès de plus de 24000 bénéficiaires à l'Indemnité pour Perte d'Emploi ;
  - Adoption des décrets relatifs au personnel de maison, en vue d'améliorer leurs conditions de travail ;
  - Augmentation de 60% du budget alloué au soutien financier des personnes en situation de handicap, entre 2015 et 2017;
  - Exonération des véhicules à moteur électrique de la taxe d'importation au profit des personnes en situation de handicap.

Les principaux résultats

- Maîtrise du taux d'inflation à moins de 0,7%, en veillant à la stabilité des prix d'un grand nombre de produits de base, depuis des années ;
- Augmentation du nombre des bénéficiaires du soutien direct à plus de 82000 veuves (soit 147000 orphelins)

Les priorités futures

- Poursuite de la réforme du système de la protection sociale dans l'objectif d'élargir la base des bénéficiaires et lancement du processus de mise en place du registre social unifié, en tant que mécanisme efficace de ciblage des catégories concernées ;
- Poursuite et dynamisation du dialogue social en vue de parvenir à un accord sur une offre globale et qualitative portant sur des augmentations moyennes de 700 DH par fonctionnaire, pouvant atteindre 1700 dirhams, en veillant à concrétiser plusieurs dispositions relatives au secteur privé.

1.4 Réduction des disparités spatiales et développement du monde rural

Les principales réalisations

- **Lancement de la mise en œuvre du programme de réduction des disparités territoriales et sociales dans le milieu rural**

  - Ce programme concerne cinq secteurs vitaux : la santé, l'enseignement, les routes, l'eau potable et l'électrification rurale ;
  - Adoption du programme d'action pour l'année 2017, pour une enveloppe de 8,31 milliards de dirhams ;
  - Mobilisation des financements relatifs au programme d'action pour l'année 2018 à hauteur de 6,85 milliards de dirhams.

Les principaux résultats

- Construction et aménagement de quelque 2850 km de routes, voies rurales, ainsi que des ouvrages techniques ;
- Approvisionnement en eau potable de 330 douars au niveau de 12 provinces ;
- Raccordement au réseau de 47 douars relevant de 12 communes rurales au niveau de 7 provinces ;
- Mise à niveau des établissements scolaires dans 340 communes rurales, au niveau de 48 provinces ;
- Mise à niveau des établissements de santé dans 208 communes rurales, au niveau de 64 provinces.

Les priorités futures

- L'adoption du programme d'action pour l'année 2019 et la mobilisation des ressources financières nécessaires

Axe Second : Soutenir l'entreprise, promouvoir l'emploi et accroître la compétitivité de l'économie nationale

2.1 Préservation des équilibres macro-économiques

2.2 Soutien à l'entreprise nationale et au tissu économique

2.3 Encouragement de l'investissement

2.4 Promotion de l'emploi

2.1 Préservation des équilibres macro-économiques

Les principaux résultats

- Le taux de croissance à fin 2017 devrait atteindre 4,1 %, contre 1,6% en 2016 ;
- Le déficit budgétaire devrait être de 3,5% du PIB en 2017, contre 4,1% en 2016, alors que le seuil escompté en 2018 est de 3% ;
- L'indice d'inflation a été maintenu à un niveau raisonnable de 0,7% en 2017, soit une valeur très inférieure à celles enregistrées dans de nombreux pays de la région ;
- Les réserves en devises connaissent une amélioration notable depuis le début de l'année 2018, grâce aux transferts des MRE de 21,1 %, aux recettes touristiques de 32,3% et aux investissements directs extérieurs de 53,9%.

2.2 Soutien à l'entreprise nationale et au tissu économique

Les principales réalisations

- **Mise en place de mesures stratégiques et conjoncturelles pour alléger la pression fiscale et les charges de l'entreprise et renforcer ses capacités de promotion et de financement**

  - Allègement de la pression fiscale à travers l'adoption dans la loi de finances 2018 du système de l'Impôt sur les sociétés progressif ;
  - Adoption et promulgation de la loi relative à l'amendement du livre V du code du commerce portant sur les difficultés de l'entreprise ;
  - Lancement de l'opération de restitution des arriérés de la TVA, avec le traitement de 340 dossiers portant sur quelque 5 milliards de dirhams ;
  - Suppression des amendes, pénalités de retard et droits de recouvrement pour tous les taxes et impôts ;
  - Elargissement des facilités octroyées aux exportateurs pour qu'elles puissent englober les entreprises fabriquant des produits destinés à l'export ;
  - Mise en place du cadre réglementaire relatif à l'assurance Takaful, pour accompagner les banques participatives et développer les activités des opérateurs du secteur ;

- **Mise en place des mécanismes de transparence**

  - Mise en place de l'observatoire des délais de paiements pour garantir les dettes et droits dus à l'entreprise ;
  - Mise en place de la commission nationale de la commande publique, installation de ses membres et lancement de ses travaux.

Les principaux résultats

- Le Maroc est classé au 69eme rang mondial dans le classement Doing Business et au 3eme rang à l'échelle africaine ;
- 41257 entreprises ont été créées en 2017, contre 5690 entreprises ayant déclaré faillite au titre de la même année, alors qu'au titre de l'année 2016, les créations d'entreprises ont été de 40135 unités, contre 5195 faillites.

Les priorités futures

- La réforme et la mise en œuvre de la nouvelle charte des investissements ;
- La poursuite de la mise en œuvre régionale du plan d'accélération industrielle et l'accompagnement des stratégies de développement majeures.

2.3 Encouragement de l'investissement

Les principales réalisations

- **Des incitations nouvelles et qualitatives à l'investissement privé**

  - Adoption d'exonérations fiscales incitatives pour l'investissement privé, au titre de la loi de finances 2018 ;
  - Adoption d'une exonération fiscale portant sur 5 années au profit des entreprises industrielles nouvellement créées ;
  - Fusion des instances publiques en charge du soutien et de l'encouragement de l'investissement et de l'export et de la promotion ;
  - La gestion réussie du passage à un régime de change flexible du dirham, ce qui a conforté le capital confiance de l'économie nationale.

Les principaux résultats

- L'adoption par la commission des investissements de 99 projets de conventions d'investissement et d'avenants, pour un montant global de 99 milliards de dirhams ;
- L'augmentation du flux des investissements étrangers directs pour atteindre 24,4 milliards de dirhams en 2017, soit une hausse de 15% par rapport à l'année 2016.

Les priorités futures

- Mise en œuvre de la réforme des centres régionaux d'investissement et leur mise à niveau dans la perspective de renforcer leurs capacités de gestion et de leur conférer de nouvelles compétences en rapport avec la facilitation de l'investissement au niveau régional.

2.4 Promotion de l'emploi

Les principales réalisations

- **Un effort exceptionnel pour l'emploi dans le secteur public**

  - Recrutement de quelque 95000 personnes au titre des lois de finances 2017 et 2018 ;

- **Mise en place de mesures incitatives fortes au titre des lois de finances 2017 et 2018**

  - Augmentation à 10 du nombre des salariés dont l'Etat prend en charge les engagements fiscaux et sociaux (contre 5 dans l'ancien régime) au profit des entreprises, des associations et des coopératives nouvellement créées, pour un plafond de 10000 Dirhams, contre 6000 précédemment ;
  - Exonération de l'impôt sur le revenu pour les indemnités servies par les entreprises aux docteurs chercheurs, à hauteur de 6000 dirhams mensuels sur une période de 24 mois ;
  - Suppression de la condition d'inscription pendant 6 mois à l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences pour bénéficier des exonérations des charges sociales et fiscales au titre des contrats de stage.

Les principaux résultats

- Le taux de chômage est passé de 10,7% à 10,5% au cours du premier trimestre de l'année 2017, en comparaison avec la même période de l'année 2018 ;
- Augmentation du nombre des nouveaux inscrits au régime de l'auto-emploi pour atteindre 59060 à fon 2017, contre 32400 en 2016.

Les priorités futures

- La mise en œuvre de la stratégie nationale de l'emploi, l'adoption de programmes régionaux et leur corrélation avec les programmes d'investissement public ;
- L'augmentation du niveau des incitations fiscales, la réforme des programmes de promotion de l'emploi, l'amélioration de l'efficience de l'appareil d'inspection du travail et le développement du régime de l'indemnité pour perte d'emploi.

Axe Troisième : Poursuivre et consolider les grandes réformes

3.1 Promotion des droits de l'homme

3.2 Réforme de l'Administration et lutte contre la corruption

3.3 Poursuite de la mise en œuvre de la régionalisation avancée

3.4 Développement de l'action gouvernementale et renforcement de la convergence des politiques publiques

3.1 Promotion des droits de l'homme

Les principales réalisations

- **Adoption du plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'homme**

  - Adoption de la loi organique portant sur les exceptions d'inconstitutionnalité des lois ;
  - Adoption du projet de loi relatif à l'institution du Médiateur ;
  - Adoption du plan national pour l'égalité « Ikram 2 » relatif à la promotion de la situation de la femme.

- **Elargissement des droits constitutionnels et des droits de certaines catégories**

  - Adoption de mesures d'urgence pour l'enseignement de l'amazigh dans les instituts supérieurs nationaux de l'administration, de la magistrature, de la communication et du cinéma et du théâtre ;
  - Amélioration du traitement humanitaire des détenus et parachèvement de la suppression du régime du panier, ainsi que la réduction de la surpopulation carcérale à travers l'ouverture de trois établissements pénitentiaires ;
  - Mise en œuvre de la deuxième phase d'intégration et de régularisation de la situation administrative des immigrés installés au Maroc de manière irrégulière.

Les principaux résultats

- Une baisse notable du taux des réclamations relatives aux mauvais traitements en milieu carcéral de 25,13% en 2016 à 16,10% en 2017 ;
- Les commissions provinciales ont accepté, au 31 décembre 2017, quelque 10940 demandes de régularisation de la situation juridique d'immigrés.

Les priorités futures

- Mise en œuvre du plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'homme

3.2 Réforme de l'Administration et lutte contre la corruption

Les principales réalisations

- **La mise en œuvre de réformes structurelles attendues depuis 2011**

  - Publication de la loi sur le droit d'accès à l'information ;
  - Mise en place d'un système national de réception des doléances et création d'un portail numérique www.chikaya.ma pour en assurer le suivi et le traitement ;
  - Accélération de la stratégie nationale de lutte contre la corruption à travers la mise en place d'une commission nationale chargée du suivi de sa mise en œuvre, ainsi que la réalisation de 93 projets dans ce cadre ;
  - Adoption du décret relatif à la mise en œuvre des études préalables d'impact des lois et grands projets publics ;
  - Mise en œuvre du régime de la contractualisation

- **Simplification de plusieurs procédures importantes**

  - Possibilité pour les citoyens d'attester de la conformité des copies aux originaux des documents auprès des différentes administrations ;
  - Création de plusieurs applications électroniques et élargissement des plateformes de demandes via internet en vue de faciliter l'accès aux prestations.

Les principaux résultats

- Amélioration du classement du Maroc de 9 places dans l'indice international de perception de la corruption (de la 89eme place en 2016 à la 80eme en 2017)

Les priorités futures

- Renforcement de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme de réforme de l'Administration ;
- Elargissement de l'E-gouvernement.

3.3 Poursuite de la mise en œuvre de la régionalisation avancée

Les principales réalisations

- Le parachèvement de l'arsenal juridique et organisationnel pour la mise en œuvre des dispositions des lois organiques relatives aux collectivités territoriales;
- La publication des deux décrets relatifs à la mise en œuvre du Fonds de mise à niveau sociale et du Fonds de solidarité interrégionale ;
- La mobilisation de moyens financiers au profit des régions à hauteur de 7 milliards de dirhams ;
- Le Lancement du programme de communication du gouvernement avec les conseils des régions et les élus, en vue d'accompagner les projets de la régionalisation avancée ;
- Le lancement de la campagne de communication et de sensibilisation sur les mécanismes de la démocratie participative ;
- La mise en place d'une approche nouvelle et prospective, permettant la mise en œuvre efficiente des programmes de développement régionaux et locaux : visites de terrain, tenue régulière des commissions de suivi …

Les principaux résultats

- Mobilisation de moyens financiers au profit des régions à hauteur de 7 milliards de dirhams ;
- Organisation de cinq visites de terrain de d'importantes délégations gouvernementales dans les régions.

Les priorités futures

- L'accélération de la mise en œuvre de la régionalisation avancée (transfert des compétences) et la mise en place du système de contractualisation avec les régions ;
- Adoption de la charte de la déconcentration administrative.

3.4 Développement de l'action gouvernementale et renforcement de la convergence des politiques publiques

Les principales réalisations

- **Mise en œuvre des mécanismes de coordination au niveau du gouvernement et des régions**

  - Renforcement du rôle des commissions interministérielles et tenue régulière de leurs réunions ;
  - Mise en place d'une commission ministérielle pour le suivi et la facilitation de la mise en œuvre du programme gouvernemental et consolidation de son rôle dans le suivi du programme gouvernemental ;
  - Mise en œuvre du programme de communication avec les régions.

- **Transparence et communication avec l'opinion publique**

  - Présentation du bilan des 120 premiers jours ;
  - Présentation du bilan de la première année.

Les principaux résultats

- Interaction positive et qualitative de la plupart des départements ministériels avec la nouvelle approche :
- Quelque 90% des mesures prévues par le programme gouvernemental ont été réalisées ou sont en cours de réalisation (plus de 380 sur un total de 435)

Les priorités futures

- La régularité de l'action des mécanismes politiques et gouvernementaux de coordination et de suivi du programme gouvernemental,
- Le parachèvement du programme de communication avec les régions.

Les priorités futures de l'action gouvernementale au titre de la 2ème année

❑ Promotion des droits de l'homme et consolidation de la démocratie participative

- Lancement de la mise en œuvre du plan national des droits de l'homme ;
- Renforcement de la démocratie participative.

❑ Réforme de l'Administration et bonne gouvernance

- Renforcement de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption ;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme de réforme de l'Administration ;
- Accélération de la mise en œuvre de la régionalisation avancée et mise en place du système de la contractualisation avec les régions ;
- Adoption de la charte de la déconcentration administrative ;
- Elargissement de l'e-gouvernement.

❑ Consécration de la dignité du citoyen à travers l'éducation, la santé et l'emploi

- Adoption et mise en œuvre de la loi cadre relative au système de l'éducation – formation – recherche scientifique, à travers des contrats-programmes englobant l'ensemble des volets de la réforme (qualité, ressources humaine, infrastructures)
- Lutte contre le chômage à travers la mise en œuvre du plan national pour l'emploi, particulièrement au niveau des régions ;
- Mise en œuvre du plan national pour la santé 2025 et adoption d'une charte nationale des prestations de santé ;
- Mise en œuvre de la stratégie nationale intégrée de la jeunesse ;
- Elaboration d'un plan national pour la culture.

❑ Renforcement de la protection sociale et réduction des disparités

- Poursuite de la réforme du système de la protection sociale et élargissement de sa base de bénéficiaires ;
- Mise en œuvre des mesures proposées dans le cadre du dialogue social, relatives au renforcement du pouvoir d'achat ;
- Lancement de la généralisation de la couverture médicale au profit des professions libérales et des travailleurs indépendants ;
- Lancement de la concertation et des préparatifs pour une réforme globale des régimes de retraite ;
- Elaboration et mise en œuvre du deuxième programme annuel de réduction des disparités spatiales.

- **Soutien à l'investissement et renforcement de l'économie nationale**
  - Lancement du chantier de réforme des Centres régionaux d'investissement ;
  - Adoption de la nouvelle charte de l'investissement ;
  - La poursuite de la mise en œuvre à l'échelon régional du Plan d'accélération industrielle ;
  - Accompagnement des stratégies de développement majeures : Agriculture, pêches maritimes, eau, énergies renouvelables, tourisme, artisanat, environnement et développement durable, infrastructures et logistique ;
  - Poursuite des efforts pour la préservation des équilibres macro-économiques (déficit – inflation)

www.cg.gov.ma